

SECTION EUROPÉENNE ALLEMAND

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

I. ENTRÉE EN SECONDE AU LYCÉE PIERRE PAUL RIQUET

L'entrée en section européenne allemand se fait en Seconde.

II. ÉLÈVES CONCERNÉS

- Élèves issus de classe de troisième habitant les communes du secteur géographique du lycée selon la carte établie par le rectorat.
- Élèves d'un bon niveau linguistique, manifestant des aptitudes pour cette langue et prêts à faire les efforts supplémentaires qu'exige le renforcement horaire dans la langue et dans une Discipline Non Linguistique (DNL), l'Histoire et la Géographie, sur les trois niveaux d'enseignement. Ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant pour assumer cette charge de travail supplémentaire.

III. FONCTIONNEMENT

Les élèves bénéficient de deux heures en DNL (Discipline Non Linguistique) en Histoire Géographie en classe de 2de. Puis 0,5h en langue vivante et 1,5h en Histoire-Géographie en 1^{ère} et en Terminale

Pendant leur cursus au Lycée, les élèves feront un séjour linguistique, sous forme d'appariement et/ou de voyage culturel.

IV. INTÉRÊT DE CETTE SECTION

- Permettre à des élèves motivés et d'un bon niveau linguistique d'obtenir le baccalauréat avec mention européenne portée sur le diplôme.
- Ouverture culturelle et compétences linguistiques exploitables notamment pour Parcoursup, pour un accès facilité aux études post-bac en Allemagne et en Autriche et dans la vie professionnelle.

V. ADMISSION

L'inscription en seconde générale relève des procédures d'orientation et d'affectation de fin de 3^{ème}, conformément à la circulaire académique.

Afin d'anticiper la procédure, il est demandé aux élèves ayant un vœu d'affectation au lycée Pierre Paul Riquet, et intéressés par cette option de déposer leur dossier de candidature.